



Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPES

FEVRIER 2019

Site Internet:
www.prignac-et-marcamps.fr
prignac-marcamps@orange.fr
Contact : lettredemonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

- P 1 Cérémonie commémorative du 19 mars 1969
Forum jobs d'été
Le devoir de mémoire
- P 2 Réunion du Conseil Municipal :
Séance du 20 décembre 2018
- P 3 Réunion du Conseil Municipal :
Suite et fin
Réunion du Conseil Municipal :
Séance du 28 janvier 2019
- P 4 Réunion du Conseil Municipal :
Suite et fin
- P 5 AG du Gardon Marcampois
- P 6 Le livret du petit citoyen
- P 7 Le livret du petit citoyen
- P 8 Le livret du petit citoyen
- P 9 Le livret du petit citoyen
Bal masqué
Le Gardon Marcampois : concours
Repas des aînés
- P 10 Théâtre
Tennis



CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 19 MARS 1962 MARDI 19 MARS 2019

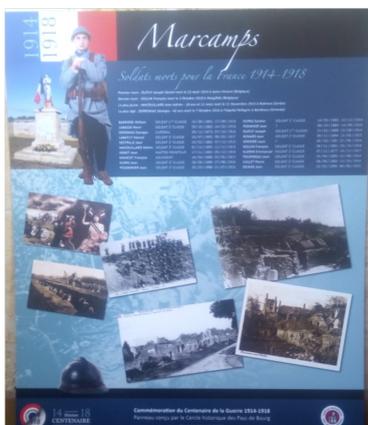


Monument aux morts de Marcamps à 11 h 30

Le Maire et le Conseil Municipal invitent les Anciens Combattants, les écoles, les associations et la population à honorer de leur présence la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur se tiendra à la mairie

11^{ÈME} EDITION
FORUM JOBS D'ÉTÉ & APPRENTISSAGE
> VIENS AVEC TON CV !
Samedi 30 MARS
ACCÈS LIBRE - 14H-17H
#OrientationAprèsLa3ème
#Alternance
#Employeurs
#Apprentissage
#OffresdEmploi
#CentresdeFormations
BUS GRATUIT
SVR INSCRIPTION : 05.57.42.66.22



LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Du 4 au 6 décembre 2018, les habitants et les élèves de CE2, CM1 et CM2 de Prignac et Marcamps ont été conviés à venir découvrir l'exposition « Le Mémorial du Grand Cubzaguais » organisée par le CHPB (Cercle Historique des Pays de Bourg) et la Municipalité à la salle du conseil à l'occasion de la commémoration du centenaire de la Guerre 1914-1918.

Parmi les pièces exposées, des panneaux (réalisés par le CHPB) présentent les soldats morts pour la France dans chaque commune de l'ancien canton de bourg accompagné de photos.

Après avoir sillonné les villages du territoire cette exposition itinérante s'achève.

Les panneaux sont désormais mis à la disposition des communes qui le souhaitent. Ainsi, la Municipalité a décidé de faire l'acquisition des deux panneaux représentant les communes de Prignac et Cazelles et de Marcamps. Ils seront exposés de façon permanente dans le hall de l'accueil de la mairie.

Nous vous rappelons qu'un ouvrage « Le Mémorial du Grand Cubzaguais » retrace avec précision le parcours de ces hommes. Il tente de faire revivre cette période tragique de l'histoire à l'aide de 600 biographies, photographies, cartes postales, témoignages.

Il est disponible à la bibliothèque municipale ainsi qu'en librairies.





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 20 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le jeudi 20 décembre 2018 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Michel Gaillard, avec l'ordre du jour suivant :

- Délibération admission en non-valeur ;
- Informations et questions diverses

Date de convocation : 14 décembre 2018

Étaient présents : Messieurs Michel GAILLARD, Thierry MONTEIL, Alain VEYSSIERE, Jean Paul MOUCHAGUE, Henri PEREIRA RAMOS, Philippe TALBOT, Mesdames Marie-Christine BOUCHET, Gaëlle ANDRIEU, Corine LEVREAUD, Géraldine GOGUERY, Mélanie BERENGUER.

Excusé(s) : Philippe TALBOT (pouvoir à Géraldine GOGUERY) ; Gaëlle ANDRIEU (pouvoir à Thierry MONTEIL)

Absent(s) : Messieurs Louis AREVALO, Jérémy CHEVET, Madame Isabelle DAGORN.

Secrétaire de séance : Mélanie BERENGUER

Délibération relative à l'admission en non-valeurs:

Admission en non-valeurs de titres de recettes des années 2015, 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 1860, 01 Euros.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 28 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes;

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1860, 01 Euros;

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Vote : 9 pour dont deux pouvoirs, 3 absentions (Mme Roberti, M. Pereira Ramos, M. Mouchage)

M. Pereira Ramos demande à voir les pouvoirs fait par M. Talbot et Mme Andrieu.

Questions et informations diverses :

* M. Pereira Ramos indique que concernant les baux du cabinet médical et de la boulangerie, il s'est déplacé en Mairie et il ne comprend pas qu'on lui cache des documents à la consultation. Il pense que ce n'est pas clair et il est rempli de doutes. On lui a répondu en Mairie que c'est Mme Bouchet qui a les documents. Mme Bouchet n'est pas étonnée de la manière dont M. Pereira Ramos aborde le sujet, c'est ce qui le caractérise. Elle aurait souhaité qu'il pose la question simplement « Pourquoi les baux ne sont pas consultables en Mairie, notamment celui de la boulangerie ? »

Mme Bouchet indique qu'il a été fait le choix de faire enregistrer les baux pour éviter toutes contestations. Il y a 3 solutions pour le faire :

- Le faire auprès d'un notaire
- Sous forme de sous seing privé
- Caisse des impôts

Il a été choisi de l'enregistrer auprès de la caisse des impôts, et qu'elle s'en est chargée et ses documents ont été envoyés pour enregistrement donc pas disponibles en consultation en Mairie pour l'instant. Néanmoins, elle indique qu'il a eu en lecture un bail non signé par les parties.

M. Pereira Ramos évoque le bail fait pour la boulangerie pour une durée de 12 ans avec un loyer de 750€ par mois dans lequel il est précisé le droit de vendre des produits de boulangerie, pâtisserie et snacking, sans préciser ce qui relève de la vente de snacking. Mme Bouchet explique qu'il s'agit de la vente de sandwichs, quiches par exemple et que cela serait possible même sans que cela ne figure dans le bail. Elle ajoute qu'il est aussi notifié qu'il n'a pas le droit de changer de destination le local.

M. Pereira Ramos reprend et demande pourquoi le DTA, DPE ne sont pas consultables. Mme Bouchet précise que le DTA n'est pas obligatoire car il s'agit d'une construction neuve. Elle répète que les autres documents sont à l'enregistrement comme expliqué en début de séance.

* Mme Bouchet prend la parole concernant la dernière commission Vie Scolaire au cours de laquelle le fonctionnement de la cantine a été expliqué aux membres de la commission. Elle rappelle que le choix est fait quand cela est possible de faire appel aux fournisseurs de proximité. La collectivité tend à augmenter la part des produits biologiques ce qui va être le cas en ce qui concerne le pain. L'affichage à destination des familles va également évoluer pour informer de l'origine des produits.

En date du 15 janvier, il est prévu que les membres de la commission aillent partager un repas à la cantine de l'école, les enfants en seront informés au préalable.

* Une réunion de travail sera organisée pour l'ensemble des membres du conseil municipal afin d'évoquer :

- La possible mise en place Des Voisins Vigilants et Solidaires suite aux nombreux cambriolages sur la commune avant l'organisation d'une réunion publique
- le plan de sauvegarde qui est à mettre à jour.

* Mme Bouchet informe que pour l'Arbre de Noël du samedi 22 décembre, il y a besoin d'aide pour la mise en place de la salle. Celle-ci se fera à partir de 9 h 00 à la salle des fêtes.

* Mme Roberti demande pourquoi l'incident à la garderie n'a été abordé en commission. M. Pereira Ramos demande ce qu'il s'est passé. Mme Levreaud répond que le nécessaire a été fait dans les plus brefs délais et a rencontré les parents de l'enfant, la Directrice de l'école et le personnel de la garderie. Elle précise à M. Pereira Ramos qu'il a eu connaissance des faits.

Elle explique qu'un enfant est resté dans les toilettes après la classe et juste avant de se rendre à la garderie. Cet enfant n'avait plus de papier toilette et il est donc resté un certain temps. Le personnel de garderie ne s'est pas inquiété de son absence car sa



présence n'avait pas été pointé. Pour donner suite aux rencontres et échanges entre l'Ecole et la Mairie, les procédures d'accueil ont été revues.

* M. Pereira Ramos demande des réponses suites aux différentes questions posées concernant les déchets dans les carrières. M. Le Maire lui indique que la coordination des différents services est en cours.

* Monsieur Le Maire indique que le bus est réparé, il y avait une panne et un problème administratif au niveau de la DREAL. Pour information le bus bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental.

* Une réunion publique concernant le projet d'interconnexion électrique France—Espagne Golfe de Gascogne aura lieu le jeudi 10 janvier 2019 à 19 h . Il s'agit d'un atelier de travail sur le tracé de la liaison souterraine sur la commune.

* M. Mouchage évoque le courrier envoyé à l'ensemble du conseil municipal par M. Arevalo. M. Veysière trouve inapproprié d'en parler en l'absence de M. Arevalo.

M. Pereira Ramos a demandé des éléments d'informations en Mairie suite à ce courrier. Une dépense de 2400€ a été faite pour du fauchage, au regard de la facture cela revient à 90€ de l'heure. M. le Maire explique que pour garantir la sécurité des usagers, des fauchages devaient être fait au Site du Moron et que le matériel communal était tombé en panne. Il s'agit donc d'une dépense ponctuelle.

M. Pereira demande à connaître le nom de l'agent qui continuerait d'être rémunéré par la collectivité alors qu'il n'y travaille plus. Monsieur le Maire indique qu'une procédure est en cours auprès du centre de gestion de la gironde. Cette procédure répond à un calendrier précis afin que cet employé ne fasse plus parti des effectifs de la Mairie.

*M. Monteil prend la parole concernant la commission Bâtiments. Il informe du départ d'une locataire. Il indique qu'il a demandé des devis pour la réfection de toitures. Il est dans l'attente de retour.

Fin de séance 19 h 47

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 28 janvier 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le lundi 28 janvier 2019 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Michel Gaillard, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2019 ;
Délibération fixant les conditions et le prix des aînés du 10 mars 2019 ;
Délibération pour le choix du traiteur ;
Délibération pour le choix du musicien.

Date de convocation : 23 janvier 2019

Etaient présents : Messieurs M. Gaillard, A. Veysière, H. Pereira Ramos, P. Talbot, L. Arevalo, T. Monteil, Mesdames G. Andrieu, I. Roberti, G. Goguery.

Excusés : M.C Bouchet (pouvoir à G. Andrieu), M. Berenguer (pouvoir à M. Gaillard), C. Levraud (pouvoir à A. Veysière), J.P. Mouchague (pouvoir à H. Pereira Ramos).

Absents : J. Chevet et I. Dagorn

Secrétaire de séance : Géraldine Goguery

Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2019

Réhabilitation des revêtements de surface et changement des menuiseries de l'école publique

En application des articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution de la dotation d'équipement (DETR), la commission départementale des élus a défini les catégories de travaux éligibles et les taux de subvention applicables à la DETR 2019.

Compte tenu de la nécessité de réhabiliter des revêtements de surface dû à la présence de fibre d'amiante et de changer les menuiseries de l'école publique afin de faire des économies d'énergie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 une subvention représentant 35 % du montant HT des travaux estimés à 186 000.00 € HT (dans lequel est inclus une marge pour imprévus de 6 000.00 €) soit une subvention de 65 100.00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité :

D'effectuer en 2019 les travaux de réhabilitation des revêtements de surface de l'école publique et de procéder au changement des menuiseries de l'école après étude du budget ;

De demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 % du montant HT des travaux envisagés soit une subvention DETR prévisionnelle de 65 100.00 €

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le plan provisoire de financement s'établit ainsi :

Montant des travaux en HT : 186 000.00 €

DETR Sollicitée en 2019 : 65 100.00 €



Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 3 (I. Roberti, JP. Mouchague, H. Pereira Ramos)

Délibération fixant les conditions et le prix du repas des aînés du 10 mars 2019

Comme tous les ans, le Conseil Municipal offre un repas dansant à ses habitants de plus de 60 ans. Cette manifestation reste ouverte à tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**, décide de fixer le prix du repas à 35.00 euros par personne pour les personnes de moins de 60 ans et les personnes hors commune.

Madame Andrieu propose la gratuité du repas pour les élus. Monsieur Pereira Ramos demande de remettre au vote cette gratuité pour les élus car ce point n'est pas à l'ordre du jour.

Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 3 (I. Roberti, JP. Mouchague, H. Pereira Ramos)

Délibération pour le choix du traiteur

Madame Andrieu rapporte que la commission animation a validé le devis de E.H Dégustation pour la fourniture du repas des aînés pour un coût de 35 euros par personne.

Le conseil municipal à la majorité valide la proposition de la commission animation et retient le devis de E. H Dégustation pour la fourniture des repas pour un coût unitaire de 35.00 euros TTC par personne.

Pour : 9
 Abstention : 4 (I. Roberti, JP. Mouchague, H. Pereira Ramos, L. Arevalo)
 Contre : 0

Délibération pour le choix du musicien

Madame Andrieu rapporte que la commission animation a validé le devis de Cocktail Musique pour l'animation du repas des aînés pour un coût total de 380.00 euros TTC.

Le conseil municipal à la majorité valide la proposition de la commission animation et retient le devis de Cocktail Musique pour l'animation du repas des aînés du 10 mars 2019, pour un montant TTC de 380.00 euros.

Pour : 9
 Abstention : 4 (I. Roberti, JP. Mouchague, H. Pereira Ramos, L. Arevalo)
 Contre : 0

Informations diverses :

1^{er} point : Madame Bouchet fait parvenir quelques informations, à savoir :

07 février 2019 à 19h00 : convocation commission finances

06 février 2019 à 18h30 : réunion d'information pour les élus sur les voisins vigilants, le grand débat national, bibliothèque.

2^{ème} point : Monsieur Pereira Ramos demande des informations sur les plaques de rue. Monsieur Talbot s'était proposé lors de l'assemblée générale de l'association du Patrimoine de poser la question à la municipalité afin de savoir où cela en était.

Les plaques sont disponibles mais pas posées. Monsieur Arevalo est allé voir Monsieur Martinez de l'association du Patrimoine, laquelle association avait reçu une subvention de la mairie pour l'achat de ces plaques de rue. Monsieur Martinez a confirmé à Monsieur Arevalo avoir 20 plaques de rue.

3^{ème} point : Monsieur Pereira Ramos demande la date officielle de l'inauguration du cabinet médical. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas encore de date fixée.

4^{ème} point : Monsieur Pereira Ramos souhaite savoir quels sont les résultats des prélèvements de l'étude des carrières. Monsieur le Maire répond qu'il attend les résultats.

5^{ème} point : Une réunion est prévue le 9 février 2019 pour le Grand Débat National.

6^{ème} point : Monsieur Pereira Ramos souhaite savoir s'il y a eu un dépôt de permis de construire effectué en mairie concernant des travaux qu'il a constaté chez un administré. Monsieur le Maire répond que non et que la commission va s'en occuper.

7^{ème} point : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue le 11 février 2019 à 17 h 30 concernant les travaux de réhabilitation des sols de l'école. Sont invités à cette réunion, deux représentants des parents d'élèves, 2 élus, Madame la Directrice, une institutrice, l'architecte en charge des travaux et la représentante DDEN.

8^{ème} point : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'occupation du domaine public devant la boulangerie est soumis à autorisation et arrêté du Maire. Monsieur le Maire en a informé le boulanger. Ainsi une demande préalable doit être faite à la mairie. A ce jour deux demandes ont été adressées en Mairie et seront soumises à étude.

Compte rendu de l'assemblée générale du 16 Février 2019 pour l'année 2018 à Prignac et Marcamps

Les membres de l'AAPPMA du Gardon Marcampoïse se sont réunis en assemblée générale le Samedi 16 Février 2019 à Prignac et Marcamps, sur convocation du Président en date du Samedi 09 Février 2019.

Présents : cf Feuille d'émargement.

Absence de notre Secrétaire, Mme DUTENT Carole, excusée.

Ordre du jour :

- 1/ Bilan moral
- 2/ Bilan financier
- 3/Election des vérificateurs aux comptes
- 4/ Projet 2019 : manifestations et travaux prévus
- 5/ Questions diverses



Après une minute de silence respectée en mémoire de Pascale et Pierrette, qui nous ont quittés dernièrement, la séance est ouverte par le Président à 15 h 15.

Le Président présente M. Gaillard, Maire de Prignac et Marcamps, les représentants de la FDAAPPMA33, M. Bourdie, Président, M. Vernaudeau, Vice Président, Mme Goyau, Responsable de Nord Gironde et les membres présents pour leurs présences.

Lecture du PV de l'AG 2017. La lecture du PV de l'AG 2017 est soumise au vote : il est adopté à l'unanimité des membres présents. Nous remercions les bénévoles de l'association qui ont répondu présent lors de chaque manifestation. L'école de pêche, APN s'agrandit tous les ans, nous comptons une douzaine de stagiaires. Quatre nouveaux dépositaires sont venus nous rejoindre.

En l'absence de notre Secrétaire, je vous présente le bilan moral de l'année écoulée.

1/ Bilan moral

- Cette année les deux vides greniers, Avril et Juillet, se sont bien déroulés Le temps a été clément.
- Pêches concours de truites, pêches et enduro de carpes, concours de poissons chats, concours de poissons blancs, toutes ces manifestations ont été une réussite, une nouveauté le 29 Septembre le concours du poisson blanc à l'étang de Meilhac.
- Participation au traditionnel inter-assos, organisé par la municipalité et pour finir l'année le Téléthon.
- Le bilan moral est soumis au vote ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/Bilan financier

- Cette année nous comptons 540 adhérents, toutes cartes confondues, 42 pêcheurs sont de Prignac et Marcamps.
- Un bénéfice de 231,90 € a été récolté cette année par les manifestations que nous avons organisées.
- Nous avons déversé 300 Kg de truites Arc en Ciel, 30 Kg de truites Fario, 75 Kg de tanches, 75 Kg de carpes et 50 Kg de gardons.
- Le montant de l'alevinage a coûté 2700,75 € à l'association.
- La mairie nous a subventionné 1475 € et la Fédération de pêche 507,39 €.
- L'excédent de 718,36 € a été régularisé par le Gardon Marcampoïse.
- Nous avons dû acheter une nouvelle cafetière, d'un montant de 102,19 €.
- Pour le transport du matériel pour les différents endroits des manifestations, nous avons acheté un fourgon d'une valeur de 300 €.
- Les vérificateurs aux comptes présentent leur conclusion et donnent quitus à la trésorière.
- Le bilan financier est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

3/Election des vérificateurs aux comptes:

M. Lalanne Jean-Pierre et M. Bonnin Michel sont candidats aux postes de vérificateurs aux comptes. Les candidatures de M. Lalanne et de M. Bonnin sont soumises au vote : Ils sont désignés à l'unanimité des membres présents, vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2019.

4/Manifestations et projets 2019 :

Cette année sont prévus :

- Le curage du Site du Moron, le chemin sécurisé de 12 à 16 mètres pour les personnes à mobilité réduite le long du Canal EST, La rénovation de la passerelle avec des produits appropriés à l'environnement, Déblayer les arbres morts.
- Une nouveauté cette année, parmi les manifestations habituelles, vide-grenier, concours, enduro, un concours de truites aura lieu le Samedi 16 Mars à l'étang de Meilhac.

Les projets et manifestations 2019 sont soumis au vote : ils sont acceptés à l'unanimité des membres présents :

5/Questions diverses :

- Nombre de gardes de pêche dans une association
- Date ouverture/fermeture pour la pêche aux crevettes
- Formation pour les animateurs d'A.P.N.
- Officialiser deux réserves de pêche

L'ordre du jour étant clos, le Président remercie tous les participants d'être venus à cette assemblée.

La séance est levée à 17 h



LE LIVRET DU PETIT CITOYEN
Comprendre la République française
 Edition PROST
 Site internet : <http://editions-prost.fr>

ETAPE 3
LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

Nous allons voir comment fonctionnent la République et ses institutions : **président de la République, Gouvernement et Parlement**. Nous apprendrons que certaines décisions sont prises par les **communes, départements et régions** et aussi par **l'Europe**.

Quel est le rôle des communes, départements et régions ?



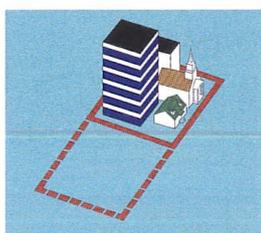
Chaque collectivité dispose également d'un budget voté chaque année par son conseil. Les recettes proviennent en grande partie des impôts locaux payés par les habitants et les entreprises.

La France est organisée en collectivités territoriales

La Constitution explique que "l'organisation de la République est décentralisée". Cela signifie que l'Etat confie des responsabilités aux collectivités territoriales : communes, départements et régions.

Chaque collectivité est dirigée par un conseil élu tous les 6 ans. Le président du conseil (le maire pour les communes) dirige les réunions du conseil et fait appliquer les décisions votées.

	Commune	Département	Région
conseil	conseil municipal	conseil départemental (CD)	conseil régional (CR)
nombre de conseillers	de 7 à 163	de 18 à 82	de 41 à 209
président du conseil	maire	président du CD	président du CR



98% des communes comptent moins de 10 000 habitants, 37 communes comptent plus de 100 000 habitants.

35 000 communes environ

Les communes sont très différentes les unes des autres, entre des petits villages à la campagne et des grandes villes. Mais quelle que soit leur variété, dans chaque commune, il y a une mairie avec un maire et un conseil municipal qui prennent de nombreuses décisions concernant la vie quotidienne des habitants.

- La mairie gère l'urbanisme de la commune : elle délivre les permis de construire en fonction des zones qu'elle a définies : zones naturelles, agricoles, d'habitat, industrielles...
- Elle a la charge des aménagements publics : parcs et jardins, rues et trottoirs, piscines, stades, médiathèques, salles des fêtes...



Le maire, en plus de présider le conseil municipal, est responsable de l'ordre public : il peut réglementer certaines activités par arrêté municipal et il dirige la police municipale. Il représente l'Etat et célèbre les mariages.

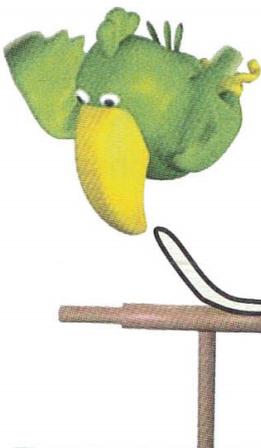
- Elle construit, entretient et équipe les écoles primaires . Elle organise les activités périscolaires et s'occupe de la cantine.
- Elle sert d'intermédiaire avec l'Etat pour les formalités d'état civil et organise toutes les élections.
- Elle se regroupe en communauté de communes avec des communes voisines pour gérer ensemble la collecte et le traitement des ordures ménagères, les réseaux d'eaux potables et d'égouts.

101 départements

Le département met en oeuvre la politique sociale de la République : attribution de l'aide aux personnes sans emploi (RSA), protection de l'enfance, aide aux personnes handicapées... Il s'occupe en plus des collèges et de la plupart des routes.

18 régions

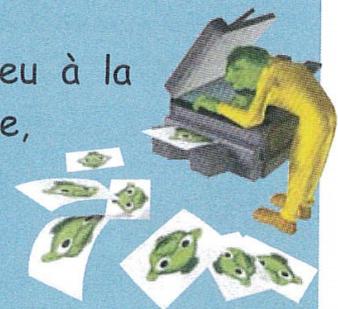
La région a un rôle important dans les transports scolaires et les trains régionaux (TER). Elle est aussi responsable du développement économique en accordant des aides à certaines entreprises. Enfin, elle s'occupe des lycées.



- Comment s'appelle le maire de ta commune ?
- Quels sont les noms de ton département et de ta région ?

Rendez-vous à la mairie

De nombreuses démarches administratives ont lieu à la mairie : acte de naissance et de décès, livret de famille, carte d'identité, passeport, recensement à 16 ans, acte de mariage, pacs, inscription sur les listes électorales...



Quel est le rôle de l'Union européenne ?

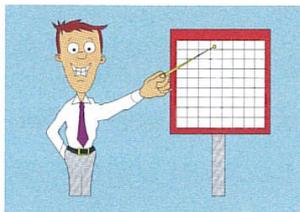


Le Royaume-Uni est en train de quitter l'UE (Brexit) qui comptera donc bientôt 27 pays.

L'UE : l'union de 28 pays dont la France

En 1957, 6 pays signent le traité de Rome : ils s'associent pour garantir la paix entre eux et créer un grand marché unique sans frontières dans lequel les habitants et les marchandises circulent librement.

Depuis cette date, de nouveaux pays ont rejoint progressivement le mouvement. De nouveaux traités ont été signés. L'Europe d'aujourd'hui compte 28 pays et environ 510 millions d'habitants, ce qui en fait une des premières zones économiques mondiales. Parmi eux, 19 pays ont adopté une monnaie commune, l'€uro.



L'UE vote des lois et dispose d'un budget

L'UE peut intervenir partout où il y a un intérêt à prendre des décisions au niveau européen plutôt que national. Elle peut voter des lois européennes. Ces lois concernent donc de nombreux domaines : économie, agriculture, transport, emploi, santé, recherche, protection de l'environnement...

Par exemple, un règlement interdit le CFC, (gaz utilisé dans les bombes aérosols) car il détruit la couche d'ozone.

Il existe 2 types de lois : le règlement (applicable directement dans les 28 pays) et la directive (chaque pays doit adapter ses propres lois pour être conforme à la directive).

L'UE dispose également d'un budget provenant des pays membres qui participent en fonction de leur population et de leur richesse.

Le budget annuel est de 150 milliards d'€, soit environ 300 € par habitant.

Cet argent permet, en particulier :

- d'aider les régions européennes les plus pauvres et donc de faciliter leur développement économique,
- d'aider les agriculteurs et le développement rural (PAC ou Politique Agricole Commune).



Le Parlement européen, élu tous les 5 ans, est composé de 751 députés européens dont 74 Français. Il siège à Bruxelles et à Strasbourg.

Des institutions pour décider et agir

Les lois et le budget de l'UE sont votés par des institutions européennes spécialement créées pour cela par les différents traités signés depuis 1957 :

- le Conseil européen réunit quatre fois par an les 28 chefs d'Etats pour fixer des objectifs trimestriels,
- la Commission rédige les textes de loi,
- le Parlement européen vote les lois,
- le Conseil de l'Union réunit les ministres de tous les Etats et vote les lois, comme le Parlement.



Les Français sont citoyens européens

Tout citoyen d'un Etat membre devient en plus citoyen européen avec le droit de :

- voter aux élections municipales et européennes dans un autre pays que le sien,
- circuler, étudier ou travailler dans toute l'UE. Pour inciter les étudiants à se déplacer d'un pays à l'autre de l'UE, le programme "Erasmus" finance une année d'études à l'étranger.

Les symboles de l'Union européenne

Les citoyens européens sont réunis autour des symboles suivants :

- le drapeau européen formé d'un cercle de 12 étoiles or sur fond azur, 12 étant le nombre de la perfection,
- l'hymne européen (l'Ode à la joie de Beethoven),
- le 9 mai, la journée de l'Europe,
- une devise : "Unis dans la diversité".



AOL DANSE
Présente son
BAL MASQUE
Samedi 9 Mars
Salle des fêtes de
Prignac et Marcamps
de 14h30 à 17h30

5 €
Goûter offert

Activités et animations pour les enfants
de 4 à 12 ans
Masque ou déguisement fortement conseillé !
Zumba Kids Party & Bal Masqué !

SO MUCH FUN!

Renseignements et réservations :
Laure : 06.28.82.60.99
Alex : 07.78.10.94.85
aoldanseprignacmarcamps@gmail.com

LE GARDON MARCAMPOIS CONCOURS DE TRUITES

à l'Etang de Meilhac

CUBZAC LES PONTS

SAMEDI 16 MARS DE 15 H A 17 H

Vente de ticket à partir de 9 h sur Site (12€ le concours)

Restauration le midi sur commande

PECHE A LA TRUITE

DIMANCHE 17 MARS

à partir de 8 h (6 € la journée)



REPAS DANSANT DES AINES

DIMANCHE 10 MARS 2019 à 12 h

Salle des fêtes





CHAPEAU LES ARTISTES

Les 9 et 10 février 2019, l'association les tréteaux de l'enfance nous a offert un week-end théâtral de grande qualité à Prignac et Marcamps. « Notre petite ville » : une pièce du romancier et dramaturge Thornton WILDER écrite en 1938 (prix Pulitzer) et « La ville Parjure » d'Hélène CIXOUS inspiré de l'affaire du sang contaminé.

Les deux pièces racontent chacune, deux villes différentes à une époque différente. D'où l'intitulé de la saison des Tréteaux de l'enfance : « Théâtre de ville en ville ».

Bravo aux comédiens qui ont été excellents et à la mise en scène remarquable de Julia ZATKO. Des décors et des costumes spectaculaires, un son et lumières subtils qui ont totalement métamorphosé la salle des fêtes devenue pour la circonstance un véritable théâtre. Mention spéciale à la troupe des adolescents dont l'interprétation fut excellente.

Des sujets intemporels ont été abordés à travers une chronique américaine sur le thème de l'appartenance (à la famille, à une communauté, à une nation) et une tragédie contemporaine sur un scandale sanitaire et politique.

Un théâtre moderne avec des comédiens amateurs qui ont présenté deux œuvres de manière très professionnelle.

Le public venu très nombreux et enthousiaste a apprécié la performance et le jeu des comédiens en témoignent les applaudissements vifs et chaleureux.

« Les tréteaux » est une association fondée en 1994. Elle propose des ateliers de pratique théâtrale hebdomadaires pour enfants, adolescents et adultes. Depuis 2004, la direction artistique est assurée par Julia ZATKO, metteuse en scène, comédienne et formatrice aux métiers du théâtre. Les cours ont lieu chaque semaine à Bayon. Avis aux amateurs des planches.

Site Internet : treteaux-enfance.fr



☺ TENNIS ☺

Dimanche 10 février, l'UTBPG équipe Dame 1, étant qualifiée pour la 1/2 finale des championnats d'hiver de Tennis, a reçu l'équipe Dame de Boulai.

Tous les matchs se sont joués en salle à Bourg et l'UTBPG a gagné cette rencontre 4/1, ce qui lui permet d'accéder à la finale qui aura lieu le dimanche 10 mars à Fargues.

Félicitations à cette équipe et bonne chance pour la finale.

P.S : sur la photo : Katia, Brigitte, Caroline, Céline, Eléna et Marie-Laure



LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE VENDREDI 22 MARS 2019
 Contact : lettredemonvillage@orange.fr